



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2020

EST, par la présente donnée par le soussigné, Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général – secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, un avis public stipulant que la Municipalité de Saint-Épiphane, selon l'article 148 du Code municipal du Québec, a établi le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune. Le lieu désigné par résolution du Conseil municipal pour tenir les séances ordinaires et extraordinaires de cette instance est la Salle Innergex du centre communautaire Innergex Viger-Denonville situé au 220, rue du Couvent à Saint-Épiphane.

Janvier 2020	Le lundi 13 janvier à 20h
Février 2020	Le lundi 10 février à 20h
Mars 2020	Le lundi, le 9 mars à 20h
Avril 2020	Le lundi 6 avril à 20h
Mai 2020	Le lundi 11 mai à 20h
Juin 2020	Le lundi 8 juin à 20h
Juillet 2020	Le lundi 6 juillet à 20h
Août 2020	Le lundi 10 août à 20h
Septembre 2020	Le lundi 14 septembre à 20h
Octobre 2020	Le lundi 5 octobre à 20h
Novembre 2020	Le lundi 9 novembre à 20h
Décembre 2020	Le lundi 7 décembre à 20h

DONNÉ à Saint-Épiphane, le 15^e jour du mois de novembre deux mille dix-neuf (2019).


Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, directeur général – secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Épiphanie, certifie sous mon serment d’office que j’ai publié l’avis public ci-annexé conformément à la loi.

Cet avis public informe la population des dates des séances du Conseil municipal pour 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de novembre deux mille dix-neuf (2019).



Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P.
Directeur général – secrétaire-trésorier